L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 22 MAI 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

VENDRE ou louer—Plusieurs terrains avec maisons dans le Troisième District, Bien Broad, D'Abbady Aubry, White et Passage Bonseigneur. S'adresser à M. V. Dejan, notaire, 20 Carondelet.
8 mai—4aem—Dim Jeu

A vendre à Milneit—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
13 mai—1mois.

A LOUER.

CHAMBRES à louer. S'adresser 312 rue St Claude.
22 mai—22, 29.

DEMANDES.

ON demande—Une jeune Française qui puisse enseigner une famille pendant l'été et de monter avec elle d'une manière permanente, si elle se montre utile et agréable. Adresser boite 2511, Nouvelle Orléans Loe.
22mai—1f

ON demande à acheter de vieux meubles anciens. Prix les plus élevés payés pour meubles antiques. S'adresser 131 et 133 rue de Chartres sous l'hôtel des Etrangers.
3mai—1m

ON demande à acheter des vieux meubles. (antiques). S'adresser No.123 rue Bourbon.
24av—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Henry Englebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,280—Division D—Attendu que Mme Elizabeth Englebrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George H. Englebrecht, décédé intestat; avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 mai—21,25,29

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,307—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte final présenté par Wm Henderson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22.

Succession de Adam Rauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,179—Division D. Attendu que Veuve Caroline Rauch a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Rauch, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,710—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte présenté par Wm Henderson, administrateur public et exécuteur testamentaire dudit dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13mai—13 18 22

Succession de Mme Catherine Rau épouse de J. Schlumber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 21,194—Division C—Attendu que Henry Schlumber a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Schlumberch décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 20 24.

AVIS AUX CREANCIERS.

NOUVELLE-ORLEANS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Frederick Lopez, décédé.
Nous, soussignés, ayant été nommés par ordonnance de la Cour en date du 19 mai 1887, syndics provisoires de la succession de Frederick Lopez, invitons tous ceux qui ont des créances contre ladite succession à les produire, avec les pièces à l'appui, à notre bureau, 26 rue Carondelet, dans les huitaines de la présente date, pour être vérifiées et comptées.
Nouvelle-Orléans, 19 mai 1887.
W. T. HOUSTON
Syndic.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 mai—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,252—Division C—F. A. Kraft vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, F. A. Kraft, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et se tienne pardevant Paul Resch, notaire, en cette ville, le 20me jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de deliberer sur la remise des biens et effets du pétitionnaire, ainsi qu'il est dit dans la dite pétition, de nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 23 avril 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
24 avril—4f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,939—Division B—Eugène Foulon vs ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se réunir au bureau de Michel V. Dejan notaire en cette ville, No 20 rue Carondelet, le 6me jour de juin 1887, à 10 heures A. M dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intérim toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Emile A. Kerr Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 23 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
26av—

Mme H. Lavin vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,844—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte présenté par James Durnan, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 mai—17 21 26

Geier & Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,382—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, sheriff civil et syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17mai—17.21.26.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie les que le 23ème jour d'avril 1887, j'ai opposé à la vente de la Succession Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Philas Jane Kirin vs. John Voitz son mari—No 20,572—Division A.

Sur motion de J. K. Wilson Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de permesse la loi et les statuts étant considérés—Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut, bien enregistré le 14 avril 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Philas Jane Kirin plaignante et contre John Voitz son mari, reconnaissant ses droits et privilèges sur sa propriété et déclarant susdit jugement d'opposé en demande de dotation de la communauté existant encore entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 23 avril 1887.
Jugement signé le 26 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Et de plus j'ai opposé ici ma signature et fait le sceau de la Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deux-huitième jour de mai de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Sceau) M. A. MCDONNELL,
1mai—12,22,30—14jin. Greffier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **les Grands Tirages Semestriels** auront lieu **tous les six mois (Juin et Décembre)**

Nous déclarons, par les présentes, que nous prétendons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont bien avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures

Grand Tirage Semestriel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

MARDI, 14 JUIN 1887.

GROS LOT: $30,000

100.000 Bluets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00: Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000.....	100,000
1 Lot de	50,000.....	50,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
2 Lots de	10,000.....	20,000
5 Lots de	5,000.....	25,000
25 Lots de	1,000.....	25,000
100 Lots de	500.....	50,000
200 Lots de	300.....	60,000
500 Lots de	200.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	.....	$50,000
100 Lots de $300,	.....	30,000
100 Lots de $200,	.....	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	.....	$100,000
1,000 Lots de $100,	.....	100,000
3,136 Lots se montant à	.....	$1,035,000

☞ Pour les Clubs en toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assure vos ordres plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La Bour Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, sont toujours chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui gîra un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots gagnants est fait **EN OR**, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les drafts inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage élevé et grands terrains.

No. 835 rue Chestnut, entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Succession de Henry F. Requier.

No. 20,459—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1887, et d'un ordre subséquent amendant le même, daté 3 mai 1887, il sera vendu la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Un cottage en bois à un étage, avec mansarde, No 835 rue Chesnut, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Colisseum, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane; le terrain est composé de tout des trois lots Nos 17, 18 et 19 et 24 pieds de face du lot No 16, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chesnut, 120 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée de la rue, a une grande galerie devant et large corridor dans le centre, et un terrain avec jardin. Cette propriété touche à la résidence de J. B. Woods, est près de celles de MM. Miller et Rice, et peut être visitée avec cette carte.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, le paiement différé s'il y a, se versera en billets garantis par deux billets à ordre tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables à un et deux ans respectivement à partir du jour de la vente et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. L'acquéreur engagera et payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets ou une partie d'iceux; la purge faite et transférer la police d'assurance aux porteurs des dits billets; l'intérêt et les hypothèques d'avocat et l'exécution de toutes les obligations de l'adjudicataire contenant garanties par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis par l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
4 mai—4,7,14,21,28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence et magasin double au coin nord-est des rues Carondelet et Huitième.

Vente de crédit à l'encan.

Succession de John Canty.

No 20,760 — Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 20 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique au plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un magasin double à un étage en bois avec maison de résidence dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Julia et Huitième. La terre comprend tout le terrain No 11 et une partie du terrain contigu No 10. Il mesure 37 pieds 3 pouces de front sur Carondelet, sur une profondeur et façade rue Carondelet de 114 pieds 4 pouces : et du côté le plus proche de la rue St Charles, il a une profondeur de 114 pieds et la rue Huitième, de 1 pied 4 pouces, de là il s'étend à angles droits vers la rue St Charles, et mesure 22 pieds 8 pouces de front et parallèle avec la rue Huitième, de là il a une quatrième profondeur de 33 pieds jusqu'à sa ligne latérale qui a une largeur de 60 pieds. Le terrain forme le coin des rues Carondelet et Huitième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an lieu du vendeur et toutes les clauses usuelles et spéciales. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1887, et faisant dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jne aux frais de l'acquéreur.
27 av—7 mai—7,14,21,28

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

COMMISSAIRES.

Propriété améliorée dans le Premier district.

Succession d'Augustin Gantier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,976—Division 2.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 21 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique

1. Un certain lot de terre situé sans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Jackson et Gaiennie, désigné sur le plan dressé par Arthur de Armas, député-voyer de cette ville le 26ème jour de mars 1887, et mesurant ensemble 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp, et la même mesure dans le fond sur une profondeur de 121 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot est situé à une distance de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues Robin et Camp. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence cottage connue par le No 424 rue Camp.

2°. Un certain morceau de terre dans le même district et dit immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus désignée par la lettre "D" le dit plan annoté et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond du lot "B" et la même dimension sur la ligne du côté gauche du lot "C" sur le dit plan et 6 pieds 10 pouces et 5 lignes sur chacun des deux autres côtés vers les rues Robin et Terpsichore respectivement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans de terme, avec des billets garantis par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, frais fait de la police d'assurance, etc. Lesquels pour assurer le paiement des dettes ci-dessus et exigibles en 1887, 10 pour cent seront requis du montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—24 30—mai 7,14,21.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

G. Jacquet vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 13,015—En vertu d'un ordre de vente date 16 mai 1887, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédant à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue du Magasine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 mai, à midi, la propriété décrite ci-dessous, savoir :

Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire enregistré en non bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
18mai—19 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Liqueurs, Comptoirs, Installations, Fixtures et Comptes ouverts, etc

Michel Tertorich vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 20,586—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 23 mai 1887, à 10 heures et demie a.m. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 213 rue Orléans :

Le contenu du dit local consistant en un stock assorti de groceries, vins, liqueurs, whiskies, meubles, installations, comptoirs, étagères, etc., etc.

Aussi, un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire et liste déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 mai—19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagny d'Assurance du Peuple vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite savoir :

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et s'rattachant y appartenant dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'îlet No 52, borné par les rues Tonti, Fabvre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt-six pieds de front et 120 pieds de profondeur et ont cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt-six mesure vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante-deux pieds six pouces de profondeur, d'après un plan de A. D Bemécourt, voyer, daté le 18 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex notaire, conformément à un acte daté le 10 octob. 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10,17,24,31—juin 4.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Théodore Lilienthal vs. ses créanciers.—No 20,834.—Division C.—Ordre de Cour—Je constatérant la pétition ci-dessus dans cette affaire et le prompte et les tableaux y annexés, et les affidavits supplémentaires, et étant satisfaite que le pétitionnaire a complié toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit Théodore Lilienthal, est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et une réunion des créanciers du dit Théodore Lilienthal est par le présent ordonnée pour être convoquée le 20me jour de mai 1887, pardevant George W. Chaffe, notaire, à 11 heures A. M., pour choisir un syndic, et le plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du débiteur insolvable soient suspendues.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 30—mai 7,14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie Marrière vs. Mary F. Woods, veuve de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Dryades et Washington; le dit lot mesurant quarante-neuf pieds de face à la rue St Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds.

Etant la même propriété acquise par la défanderesse de Michael C. Stockton, conformément à un acte passé pardevant Wm. R. Kar, notaire, en date du 3 décembre 1885.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10,17,24,31—juin 7,11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Liqueurs, Comptoirs, Installations, Fixtures et Comptes ouverts, etc

Michel Tertorich vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 20,586—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 23 mai 1887, à 10 heures et demie a.m. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 213 rue Orléans :

Le contenu du dit local consistant en un stock assorti de groceries, vins, liqueurs, whiskies, meubles, installations, comptoirs, étagères, etc., etc.

Aussi, un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire et liste déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 mai—19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagny d'Assurance du Peuple vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Dryades, Gibson et Washington; le dit lot mesurant quarante-neuf pieds de face à la rue St Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds.

Etant la même propriété acquise par la défanderesse de Michael C. Stockton, conformément à un acte passé pardevant Wm. R. Kar, notaire, en date du 3 décembre 1885.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mai—10,17,24,31—juin 7,11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de quatre lots de terre et valeurs et améliorations dans le Sixième District

Cornelia H. Graham vs. Vincent Asbury

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du jugement subséquent, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite savoir :

Quatre certains lots de terre, ensemble avec ses dépendances qui y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Coliseum anciennement Plaquemine, Dryades, Jonathan et Lizardi, ayant chacun quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 7 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 8 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 9 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 10 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 11 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 12 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 13 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 14 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 15 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 16 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 17 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 18 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 19 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 20 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 21 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 22 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 23 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 24 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 25 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 26 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 27 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 28 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 29 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 30 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 31 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 32 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 33 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 34 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 35 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 36 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 37 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 38 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 39 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 40 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 41 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 42 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 43 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 44 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 45 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 46 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 47 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 48 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 49 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 50 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 51 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 52 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 53 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 54 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 55 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 56 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 57 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 58 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 59 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 60 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 61 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 62 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 63 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 64 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 65 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 66 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 67 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 68 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 69 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 70 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 71 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 72 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 73 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 74 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 75 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 76 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 77 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 78 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 79 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 80 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 81 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 82 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 83 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 84 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 85 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 86 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 87 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 88 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 89 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 90 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 91 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 92 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 93 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 94 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 95 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 96 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 97 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 98 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 99 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 100 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 101 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 102 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 103 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 104 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 105 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 106 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 107 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot No 108 ayant quatorze pieds de front sur quatorze pieds de profondeur, et le lot